

La commercialisation du matériel de multiplication biologique et de ses fruits

Avril 2026

Le présent mémo définit le statut du matériel de multiplication végétative pour les fruits, les baies et les vignes, ainsi que les conditions pour l'utilisation de ce matériel dans les exploitations de production et la commercialisation des jeunes plants et des produits végétaux obtenus par ce biais.

Le matériel de multiplication végétative pour les fruits, les vignes et les baies doit provenir de production Bourgeon suisse. **Pour toutes les autres sources d'approvisionnement, une autorisation exceptionnelle (niveau 1 et 2) ou une preuve de la non-disponibilité de matériel de multiplication biologique (niveau 3) est requise.** La classification actuellement en vigueur figure sur OrganicXseeds (<https://www.organicxseeds.ch/>).

Des taxes d'incitation peuvent être prélevées sur le matériel de multiplication végétale non issu de production Bourgeon suisse (voir les détails sur <https://www.bioactualites.ch/cultures/arboriculture-bio/general-arboriculture/taxes-dincitation>).

Jeunes arbres – Production dans l'entreprise multiplicatrice

Production dans la ferme Bourgeon

	Culture/Matériau reproductif	Étape de la multiplication	Période de végétation (nombre)	Statut des plants	Plantation dans la ferme BC	Statut de la plante	Statut des fruits 1 PC après la plantation	Commentaires/Remarques
1a	Greffage à la main (1 an) Porte-greffe et greffon pas biologiques	Mars dans l'exploitation non bio	Mars - nov. (1) dans l'exploitation non bio	Non biologique	Nov.-mars	BR	R1	BR < 2 années après la plantation BC > 2 années après la plantation
1b	Greffage à la main (1 an) Porte-greffe et greffon pas biologiques	Mars dans l'exploitation bio	Mars-nov. (1) dans l'exploitation bio	BR	Nov.-mars	BR	BC	Fin R2 déjà BC parce qu'étape de multiplication dans ferme bio
1c	Greffage à la main (1 an) Porte-greffe ou greffon biologique	Mars dans l'exploitation bio	Mars-nov. (1) dans l'exploitation bio	BR	Nov.-mars	BR	BC	
1d	Greffage à la main (1 an) Porte-greffe et greffon biologiques	Mars dans l'exploitation bio	Mars-nov. (1) dans l'exploitation bio	BC	Nov.-mars	BC	BC	Cas idéal

Jeunes arbres – Production dans l’entreprise multiplicatrice

Production dans la ferme Bourgeon

	Culture/Matériau reproductif	Étape de la multiplication	Période de végétation (nombre)	Statut des plants	Plantation dans la ferme BC	Statut de la plante	Statut des fruits 1 PC après la plantation	Commentaires/Remarques
2a	Scion (1 an) Porte-greffe et greffon pas biologiques	Août dans l’exploitation non bio	Août - nov. de l’année suivante (1,5) dans l’exploitation non bio	Non biologique	Nov.-mars	BR	R1	BR < 2 années après la plantation BC > 2 années après la plantation
2b	Scion (1 an) Porte-greffe et greffon pas biologiques	Août dans l’exploitation bio	Août-nov. année suivante (1,5) dans ferme bio	BR	Nov.-mars	BR	BC	De toute façon BC car > 2 années après étape de multiplication
2c	Scion (1 an) Porte-greffe ou greffon biologique	Août dans l’exploitation bio	Août-nov. année suivante (1,5) dans ferme bio	BR	Nov.-mars	BR	BC	
2d	Scion (1 an) Porte-greffe et greffon biologiques	Août dans l’exploitation bio	Août-nov. année suivante	BC	Nov.-mars	BC	BC	Cas idéal
3a	Knipp (2 ans) Porte-greffe et greffon pas biologiques	Mars dans l’exploitation non bio	Mars-nov. année suivante (2) dans l’exploitation non bio	Non biologique	Nov.-mars	BR	R1	BR < 2 années après la plantation BC > 2 années après la plantation
3b	Knipp (2 ans) Porte-greffe et greffon pas biologiques	Mars dans l’exploitation bio	Mars-nov. année suivante (2) dans ferme bio	BC	Nov.-mars	BC	BC	> 2 années bio après étape de multiplication
3c	Knipp (2 ans) Porte-greffe ou greffon biologiques	Mars dans l’exploitation bio	Mars-nov. année suivante (2) dans ferme bio	BC	Nov.-mars	BC	BC	
3d	Knipp (2 ans) Porte-greffe et greffon biologiques	Mars dans l’exploitation bio	Mars-nov. année suivante (2) dans ferme bio	BC	Nov.-mars	BC	BC	Cas idéal
4a	2 ans Porte-greffe et greffon pas biologiques	Mars dans l’exploitation non bio	Mars-nov. année suivante (2) dans ferme non bio	Non biologique	Nov.-mars	BR	R1	BR < 2 années après la plantation BC > 2 années après la plantation
4b	2 ans Porte-greffe et greffon pas biologiques	Mars dans ferme bio	Mars-nov. année suivante (2) dans ferme bio	BC	Nov.-mars	BC	BC	> 2 années bio après étape de multiplication
4c	2 ans Porte-greffe ou greffon biologiques	Mars dans ferme bio	Mars-nov. année suiv. (2) dans ferme bio	BC	Nov.-mars	BC	BC	

Jeunes arbres – Production dans l’entreprise multiplicatrice
Production dans la ferme Bourgeon

4d	2 ans Porte-greffe et greffon biologiques	Mars dans ferme bio	Mars-nov. année suivante (2) dans ferme bio	BC	Nov.-mars	BC	BC	Cas idéal
5a	Greffage intermédiaire manuel ou par écussonnage en août Porte-greffe et greffon pas biologiques	Août ou mars dans l’exploita- tion non bio	Août/mars-nov. (1,5/1) dans l’exploitation non bio	Non biologique	Nov.-mars	BR	R1	BR < 2 années après la plantation BC > 2 années après la plantation
5b	Greffage intermédiaire manuel ou par écussonnage en août Porte-greffe et greffon pas biologiques	Août ou mars dans ferme bio	Août/mars-nov. (1,5/1) dans ferme bio	BR	Nov.-mars	BR	BC	Fin R2 déjà BC parce qu’étape de multiplication dans ferme bio
5c	Greffage intermédiaire manuel ou par écussonnage en août Porte-greffe ou greffon biologique	Août ou mars dans ferme bio	Août/mars-nov. (1,5/1) dans ferme bio	BR	Nov.-mars	BR	BC	
5d	Greffage intermédiaire manuel ou par écussonnage en août Porte-greffe et greffon biologiques	Août ou mars dans ferme bio	Août/mars-nov. (1,5/1) dans ferme bio	BC	Nov.-mars	BC	BC	Cas idéal
6a	Mi-tiges, hautes-tiges, châtaigniers, noyers, sorbiers, porte-greffe et greffon pas biologiques	Août/mars dans l’exploitation non bio	Août/mars-nov. en 1 ^{ère} /2 ^{ème} année suivante (2,5/2) dans l’exploitation non bio	Non biologique	Nov.-mars	BR	R1	BR < 2 années après la plantation BC > 2 années après la plantation
6b	Mi-tiges, hautes-tiges, châtaigniers, noyers, sorbiers, porte-greffe et greffon pas biologiques	Août/mars dans ferme bio	Août/mars-nov. en 1 ^{ère} /2 ^{ème} année suivante (2,5/2) dans ferme bio	BC >2 années bio	Nov.-mars	BC	BC	> 2 années bio après étape de multiplication
6c	Mi-tiges, hautes-tiges, châtaigniers, noyers, sorbiers, porte-greffe ou greffon biologique	Août/mars dans ferme bio	Août/mars-nov. en 1 ^{ère} /2 ^{ème} année suivante (2,5/2) dans ferme bio	BC >2 années bio	Nov.-mars	BC	BC	
6d	Mi-tiges, hautes-tiges, châtaigniers, noyers, sorbiers, porte-greffe et greffon biologiques	Août/mars dans ferme bio	Août/mars-nov. en 1 ^{ère} /2 ^{ème} année suivante (2,5/2) dans ferme bio	BC	Nov.-mars	BC	BC	Cas idéal

Petits fruits – Production dans l’entreprise multiplicatrice
Production dans la ferme Bourgeon

	Culture/Matériau reproductif	Étape de la multiplication	Période de végétation (nombre)	Statut des plants	Plantation dans la ferme BC	Statut de la plante	Statut des fruits 1 PC après la plantation	Commentaires/Remarques
7a	Sureaux, groseilliers à grappes, myrtilles, ronces, aronias, groseilliers Porte-greffe pas biologique	Mars dans l’exploitation non bio	Mars - nov. (1) dans l’exploitation non bio	Non biologique	Nov.-mars	BR	R1	BR < 2 années après la plantation BC > 2 années après la plantation
7b	Sureaux, groseilliers à grappes, myrtilles, ronces, aronias, groseilliers Porte-greffe pas biologique	Mars dans ferme bio	Mars - nov. (1) dans la ferme bio	BR	Nov.-mars	BR	BC	Fin R2 déjà BC parce qu’étape de multiplication dans ferme bio
7c	Sureaux, groseilliers à grappes, myrtilles, ronces, aronias, groseilliers PM biologique	Mars dans ferme bio	Mars - nov. (1) dans la ferme bio	BC	Nov.-mars	BC	BC	Cas idéal
8a	Framboise d’été Porte-greffe pas biologique	Mars-mai dans l’exploitation non bio	Jusqu’en été (0,5) dans l’exploitation non bio	Non biologique	Été	BR	R2	R2 car 1,5 PC dans ferme BC
8b	Framboise d’été Porte-greffe pas biologique	Mars-mai dans ferme bio	Jusqu’en été (0,5) dans ferme bio	BR	Été	BR	BC	Fin R2 déjà BC parce qu’étape de multiplication dans ferme bio
8c	Framboise d’été PM biologique	Mars-mai dans ferme bio	Jusqu’en été (0,5) dans ferme bio	BC	Été	BC	BC	Cas idéal
9a	Framboise d’été long canes (LC) Porte-greffe pas biologique	Mars-mai dans l’exploitation non bio	Jusqu’en automne (1) dans l’exploitation non bio, puis stockage au frigo	Non biologique	Printemps-été (culture à terme)	BR	R2	Pas de commercialisation possible avec le Bourgeon pendant l’année de plantation; séparation des flux des marchandises. BC possible l’année suivante avec analyse de résidus
9b	Framboise d’été LC Porte-greffe pas biologique	Mars-mai dans ferme bio	Jusqu’en automne (1) dans ferme bio, puis stockage au frigo	BR	Printemps-été (culture à terme)	BR	BC	Fin R2 déjà BC parce qu’étape de multiplication dans ferme bio
9c	Framboise d’été LC Porte-greffe/PM pas biologique	Mars-mai dans ferme bio	Jusqu’en automne (1) dans ferme bio, puis stockage au frigo	BC	Printemps-été (culture à terme)	BC	BC	Cas idéal
10a	Framboise d’automne Porte-greffe pas biologique	Mars-mai dans l’exploitation non bio	Jusqu’en été (0,5) dans l’exploitation non bio	Non biologique	Été-automne	BR	R1	BR < 2 années après la plantation BC > 2 années après la plantation

PM = Plante mère R1 = 1ère année de reconversion R2 = 2ème année de reconversion BR = Bourgeon de reconversion BC = Bourgeon complet PC = Période de croissance

Petits fruits – Production dans l'entreprise multiplicatrice**Production dans la ferme Bourgeon**

10b	Framboise d'automne Porte-greffe pas biologique	Mars-mai dans ferme bio	Jusqu'en été (0,5) dans ferme bio	BR	Été-automne	BR	BC	Fin R1 déjà BC parce qu'étape de multiplication dans ferme bio
10c	Framboise d'automne PM pas biologique	Mars-mai dans ferme bio	Jusqu'en été (0,5) dans ferme bio	BC	Été-automne	BC	BC	Cas idéal

Fraises – Entreprise de multiplication

Production dans la ferme Bourgeon

Forme de culture dans l'entreprise de production	Matériel de multiplication	Étape de la multiplication	Périodes de croissance (nombre)	Statut plan-tons	Plantation sur domaine BC	Statut plantes	Statut des fruits une PC après la plantation	Commentaires/Remarques	
11a	Culture normale, verts en pots; plantation année 1 récolte année 2	Plante-mère conventionnelle verte en pot ou frigo	Juin/juillet, plantation des PM non bio sur le domaine bio	Jusqu'en juillet l'année suivante (1.0)	BR	Juillet/août	BC	BC	
11b	Culture normale, verts en pots; plantation année 1 récolte année 2	Plantons conv.	Juin/juillet, plantation des plantons non bio sur le domaine bio	5 semaines	BR	Juillet/août	BR	BC	
11c	Culture normale, verts en pots; plantation année 1 récolte année 2	Plantons conv.	Juin/juillet, plantation des plantons non bio sur le domaine non bio	5 semaines	Non bio	Juillet/août	BR	R2	BC avec analyse de résidus négative
11d	Culture normale, verts en pots; plantation année 1 récolte année 2	Fraisiers verts en pots Plantons Bio-UE de PM Bio-UE	Juin/juillet, plantation des plantons bio sur le domaine bio	5 semaines	BC	Juillet/août	BC	BC	Cas idéal
11e	Culture normale, verts en pots; plantation année 1 récolte année 2	Plantons biologiques (Bourgeon)	Juin/juillet, plantation des plantons bio sur le domaine bio	5 semaines	BC	Juillet/août	BC	BC	Cas idéal
12a	Culture normale frigo; plantation année 1 récolte année 2	Frigo bio (UE)	Directement vers l'entreprise de production		biologique	Juin/juillet		BC	
12b	Culture normale frigo; plantation année 1 récolte année 2	Frigo conv.	Directement vers l'entreprise de production		Non bio	Juin/juillet	BR	R2 (l'année suivante)	Pendant la 2 ^e année qui suit la plantation BC avec analyse de résidus négative
13a	Cultures à terme (tray ou frigo); plantation année 1 récolte année 1 doit être visible	Frigo ou tray biologiques (UE)	Directement vers l'entreprise de production		biologique	Printemps - été		BC	
13b	Cultures à terme (tray ou frigo); plantation année 1 récolte année 1	Frigo ou tray conventionnels	Directement vers l'entreprise de production		Non bio	Printemps - été	BR	-	Pendant la 1^{re} année, commercialisation comme non biologique. Pendant la 2 ^e année qui suit la plantation, BC avec analyse de résidus négative
13c	Cultures à terme (tray ou frigo); plantation année 1 récolte année 1	Frigo ou tray biologiques (Bourgeon)	Directement vers l'entreprise de production		BC	Printemps - été	BC	BC	Cas idéal
13d	Cultures à terme (tray ou frigo); plantation année 1 récolte année 1	plantons conv.	Juin/juillet, plantation des plantons non bio sur le domaine bio	Jusqu'en automne (0.5), puis stockage en	BR	Printemps - été	BR	BC	

PM = Plante mère R1 = 1ère année de reconversion R2 = 2ème année de reconversion BR = Bourgeon de reconversion BC = Bourgeon complet PC = Période de croissance

Fraises – Entreprise de multiplication

Production dans la ferme Bourgeon

Fraises – Entreprise de multiplication				Production dans la ferme Bourgeon					
13e	Cultures à terme (tray ou frigo); plantation année 1 récolte année 1	Plantons Bio-UE de PM Bio-UE	Juin/juillet, plantation des plantons bio UE sur le domaine bio	frigo Jusqu'en automne (0.5), puis stockage en frigo	biologique	Printemps - été	BC	BC	

Vignes - Production dans l'entreprise multiplicatrice

Production dans la ferme Bourgeon

	Culture/Matériau reproductif	Étape de la multiplication	Période de végétation (nombre)	Statut des plants	Plantation dans la ferme BC	Statut de la plante	Statut des fruits 1 PC après la plantation	Commentaires/Remarques
14a	Greffage à la main (1 an) porte-greffe et greffon non biologiques	Mars sur exploitation non biologique	Mars - nov. (1) sur exploitation non biologique	Non biologique	Avril - mai	BR	R1	BR < 2 ans après la plantation BC > 2 ans après la plantation
14b	Greffage à la main (1 an) porte-greffe et greffon non biologiques	Mars sur exploitation biologique	Mars - nov. (1) sur exploitation biologique	BR	Avril/mai	BR	BC	Fin R2 déjà BC parce qu'étape de multiplication sur exploitation bio
14c	Greffage à la main (1 an) porte-greffe ou greffon bio	Mars sur exploitation biologique	Mars - nov. (1) sur exploitation biologique	BR	Avril/mai	BR	BC	
14d	Greffage à la main (1 an) porte-greffe et greffon bio	Mars sur exploitation biologique	Mars - nov. (1) sur exploitation biologique	BC	Avril/mai	BC	BC	Cas idéal